

Réunion du 27 août 2008

Objet de la réunion : point sur l'état d'avancement de la réforme du lycée, réactions syndicales aux déclarations de X. Darcos le 17 juillet 2008.

Etaient représentés : SNES-FSU (Roland HUBERT, Thierry REYGADES, Valérie SIPAHIMALANI), SNEP-FSU, EDUC'ACTION-CGT, SE-UNSA, SGEN-CFDT, SNPDEN-UNSA, SNALC, ID FAEN.

J.P de Gaudemar rappelle les déclarations de X.Darcos du 17 juillet 2008.

Réactions syndicales à la présentation du " point de situation " de X. Darcos par J.P. de Gaudemar

Il y a unanimité sur la demande de reporter la mise en application de la réforme à la rentrée 2010 : comment faire un travail si complexe dans les délais si courts impartis ? A moins que l'objectif du travail ne soit pas pédagogique, mais budgétaire, ce qui en justifie alors l'urgence.

SNES-FSU

Le SNES est entré dans la discussion avec deux préalables :

- la réflexion doit pouvoir permettre d'associer largement les collègues, or un calendrier aussi resserré permet la prise de décisions, mais pas l'appropriation du débat par la profession. Une mise en œuvre en septembre 2009 n'est pas envisageable alors que les enjeux sont lourds sur les services et sur la vie dans les établissements.
- la réforme doit être guidée par un souci de réussite des élèves, il faut donc un budget qui autorise le fonctionnement : l'objectif ne peut pas être l'économie de moyens.

Le SNES demande au ministre de s'engager sur ces deux points.

Sur le point de situation :

Le SNES constate l'absence de toute référence aux effectifs des groupes. Or toute organisation, aussi intellectuellement satisfaisante soit-elle, ne peut fonctionner que si on met en face les moyens matériels nécessaires. Les difficultés de la classe de seconde actuelle proviennent aussi de la lourdeur des effectifs.

Il rappelle sa demande d'un bilan plus équilibré de la situation actuelle : parler du lycée actuel comme le lycée du XIXème siècle est une belle formule, mais elle fait injure aux personnels qui, au quotidien, s'investissent pour donner sens aux apprentissages et ont initié des évolutions majeures. La " souplesse dans les parcours " concerne-t-elle les élèves ou l'organisation des établissements et des enseignements ? Pourquoi parler de filières, terme à connotation négative, plutôt que de série ? Les passages d'une série à l'autre sont difficiles et se font toujours dans le même sens. En S, tous les élèves font la même chose à 2 h près, alors que la série L est très diversifiée. Interrogeons ce fonctionnement avant de faire exploser le système.

Le SNES approuve l'idée d'une organisation du lycée en deux cycles (seconde de détermination puis cycle première-terminale). Il faut réfléchir à l'organisation de la 2nde, temps d'adaptation, à ses objectifs en termes de disciplines, de compétences, d'adaptation et de découverte.

L'équilibre entre les 3 blocs d'enseignements et d'activité annoncé en pourcentages par le Ministre n'a de sens que s'il est donné sur un horaire de référence. Or rien n'est dit sur l'organisation globale du temps du lycéen. Il faut intégrer dans le calcul le temps obligé des élèves sur un certain nombre d'activités réalisées aujourd'hui hors de l'école. Le SNES n'acceptera pas le renvoi hors de la classe du soutien, du travail sur projet, de la recherche documentaire ou la mise en place d'accompagnement par réduction du temps de classe.

Le module peut être un outil, mais il faut définir au service de quoi on le met. Il peut permettre une souplesse entre les différentes formations, mais il faut alors réfléchir à ce que l'on appelle " souplesse ", à leur évaluation et à ce qui peut être capitalisé d'une série à l'autre. Le SNES est opposé à un lycée à la carte.

Le SNES tient à la spécificité (dont le maintien été actée dans le texte de cadrage) de la voie technologique, voie de réussite des élèves par des pratiques totalement différentes de celles de la voie générale. Des enseignements généraux communs aux deux voies poseraient problème.

Quelle place pour les langues anciennes et régionales, pour les enseignements artistiques, dans l'architecture à venir ?

Enfin il faut que l'ensemble des personnels (enseignants, copsy, vie scolaire...) soit associé à la réflexion, notamment sur la conception des services, dont le SNES récuse l'annualisation.

SNEP-FSU

Dans un communiqué commun avec le SNES, le SNEP a fait remarquer en juillet combien les propositions du point de situation sont précipitées. Les informations ayant filtrées (audit, RGPP) sont inquiétantes et très éloignées de l'objectif de formation de haut niveau pour les lycéens. Les apprentissages ne peuvent être garantis ni par une diminution du volume horaire hebdomadaire des lycéens, ni par un enseignement à la carte.

En EPS actuellement, 2 départs à la retraite sur 3 ne sont pas remplacés. Comment maintenir les horaires, alors que les 2h en lycée ne sont pas effectives à cause des infrastructures ?

L'ASSS doit être maintenue, et l'option EPS, qui met les élèves en réussite, doit avoir les moyens de se développer.

L'université constate actuellement que la semestrialisation, qui devait à l'origine produire de la souplesse, réduit le temps d'enseignement et ne met pas les élèves en réussite.

SE-UNSA

Le SE-UNSA estime que le " Point de situation " constitue une base valide pour la poursuite du travail, bien que le diagnostic des difficultés fasse l'impasse sur les responsabilités du ministère (effectifs chargés de la classe de 2^{nde}, absence d'accompagnement des dispositifs nouveaux etc.).

La réforme se présente comme une évolution et non comme une révolution. Son approche pragmatique devrait la rendre acceptable (sous conditions) par la communauté éducative.

La seconde constitue une année de transition nécessaire pour achever l'acquisition du socle commun. Un cycle terminal sous forme de parcours guidés clairement colorés, plus ouverts et plus polyvalents que les séries actuelles est en phase avec les mandats de l'UNSA.

Demeurent deux obstacles majeurs :

- le calendrier : la complexité des questions à traiter et le souci de l'accompagnement des personnels dans la mise en place de la réforme demandent un report de mise en œuvre à la rentrée 2010.
- le budget : la confusion entre le calendrier budgétaire et celui de la réforme renforce les doutes sur les objectifs de la réforme.

L'UNSA demande au ministre une réponse politique claire.

SGEN-CFDT

Le SGEN approuve les constatations et l'esprit des propositions. Il demande cependant la levée de deux obstacles : le budget (les objectifs ne peuvent pas être de restriction budgétaire), et le calendrier (si la motivation n'est pas comptable, alors il faut prendre le temps de l'élaboration et de la concertation).

Il suggère de dénommer la nouvelle seconde " seconde d'exploration ", et demande une véritable réflexion pédagogique sur les trois types d'activités. Les modules semestriels posent le problème de leur validation. L'organisation dans l'établissement doit se décider collectivement. Le groupe de travail avec les chefs d'établissements doit s'ouvrir à l'ensemble des personnels pour mener en cohérences les chantiers de l'autonomie des établissements et des équipes pédagogiques.

SNPDEN

Le SNPDEN estime entrer dans l'étape des choix, et donc de la difficulté.

Il n'est possible de fonctionner à budget inférieur que si cela correspond à une logique pédagogique confirmée.

Quant au calendrier, il est très préoccupant.

Sur le point de situation :

Il faudra faire attention à ce que les modules ne reconstituent pas des parcours d'initiés. Un lycée à la carte serait forcément inégalitaire, et le SNPDEN n'en veut pas. La voie technologique aide les élèves à réussir. Pour une fois que le système français est en réussite, n'y touchons pas !

La structure de la seconde devra traiter des questions d'évaluation et d'orientation.

Il faudra enfin veiller à la faisabilité des propositions en terme d'organisation. La classe en elle-même n'est pas un facteur d'échec, ni les modules un facteur de réussite.

ID-FAEN

Le syndicat partage le souhait d'une réforme et l'analyse des problèmes, mais il faudra veiller à ce que les dispositions soient réellement applicables sur le terrain et pour les élèves et pour les personnels de direction. Le semestre constitue la limite inférieure en terme d'organisation.

La réflexion doit mettre en cohérence la mission des enseignants, l'orientation (dont l'évaluation et le bac) et l'autonomie des établissements.

Le calendrier est trop ambitieux et la communication jouera un rôle essentiel.

SNALC

Le SNALC partage les préoccupations des collègues sur le calendrier.

Le point de situation du 17 juillet lui paraît peu satisfaisant

- le problème du lycée est en amont celui du collège. Une réforme ne peut s'appuyer que sur la classe de seconde. La modularisation est une usine à gaz qui favorisera le zapping des élèves. Quelle évaluation ? En CCF ? Y aura-t-il compensation ?
- Il faut accompagner les élèves en difficulté mais aussi permettre à ceux qui réussissent d'approfondir.
- le SNALC refuse toute augmentation de l'horaire des enseignants, et donc du temps de présence dans les établissements, ainsi qu'une annualisation des services.
- les programmes et le cadrage doivent rester nationaux.

CGT

La CGT dénonce un calendrier intenable.

Elle fait remarquer que la voie professionnelle est exclue de la réforme.

Réponses de P. de Gaudemar

Le point de juillet est volontairement incomplet car il s'agit d'avancer par étapes le plus collectivement possible.

Sur le budget : le débat budgétaire ne porte actuellement que sur des éléments globaux.

Sur le calendrier : la feuille de route de M. de Gaudemar est très claire mais il fera part au Ministre des demandes des participants ; il ne faudrait cependant pas qu'une réforme souhaitée par beaucoup depuis longtemps soit diluée dans le temps.

Sur la réforme : la structure actuelle ne convient pas. Elle supposait que l'hétérogénéité soit portée par des voies et des séries homogènes, ce qui n'a pas été le cas.

En 2^{nde}, les enseignements généraux seront obligatoires, et un élève qui souhaite approfondir une discipline doit pouvoir le faire. Beaucoup de disciplines doivent donc être dans les enseignements généraux et d'approfondissement. Par contre, les disciplines pas abordées au collège doivent être en 2^{nde} des disciplines d'exploration.

La spécificité de la voie technologique est actuellement liée au type d'élèves. Il faut pouvoir offrir des modules avec un type d'apprentissage plus inductif et plus applicatif en faisant disparaître le poids du profil des élèves de leur conception.

Ailleurs, d'autres systèmes que le notre fonctionnent avec succès. Les lycéens se plaignent d'une semaine trop lourde, ils aimeraient travailler autrement.

L'autonomie de l'établissement s'exerce sous la direction du chef d'établissement. Les programmes resteront nationaux mais les modalités de leur mise en œuvre seront choisies par l'établissement. Il y aura une très grande responsabilité de l'établissement dans la définition des modalités de l'accompagnement : qui peut mieux comprendre les besoins des élèves accueillis ?

Méthode de travail : trois chantiers à démarrer au plus vite

- la remise en forme des programmes : découpage en 2 fois 18 semaines, spécificité de la voie technologique, jeunesse des programmes un peu datés, introduction d'enseignements nouveaux
- l'autonomie des établissements
- la question du service des enseignants là où elle croise celle de la réforme

Un relevé officiel de cette table ronde sera rendu public avant les prochaines rencontres, bilatérales.

Une série de rencontres bilatérales est programmée au mois de septembre. Un compte-rendu sera publié sur le site.